

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **29 juin 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Charly DELAMAIDE (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Philippe COUDERC), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Chloé MOLES (représentée par Isabelle LANTUEJOUL), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Stéphanie DELORME, Frédéric GODBARGE, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_060 : FINANCES / APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE L'OFFICE DU TOURISME DU PAYS D'AURILLAC Rapporteur : Madame Magali MAUREL

Par délibération n° 2009/195 du 5 novembre 2009, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) autorisait la création d'un Établissement Public Industriel et Commercial en charge de la gestion et du fonctionnement de l'Office de Tourisme.

Par convention d'objectifs validée par la délibération n° DEL_2019_168 du 17 décembre 2019, et après la modification des statuts de l'EPIC approuvée par les délibérations n° 2015/128 du 14 décembre 2015 et n° 2016/106 du 26 septembre 2016, la CABA a délégué à l'Office de Tourisme les missions :

- d'accueil et d'information des touristes,
- de promotion touristique,
- de coordination des interventions des partenaires,
- d'élaboration et de mise en œuvre de la politique locale du tourisme,
- de commercialisation des produits et prestations,
- de gestion de la taxe de séjour.

Conformément à l'article L.133-8 du Code du Tourisme, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le Budget Primitif 2023 de l'EPIC « Office de Tourisme », tel que délibéré par son Comité de Direction en date du 28 mars 2023.

Ce budget ainsi établi traduit dans ses autorisations et ses équilibres les orientations fixées conventionnellement et doit permettre de poursuivre dans les meilleures conditions les missions confiées à l'EPIC.

Il est proposé, conformément à la position retenue par les représentants de la CABA au sein du Comité de Direction, de donner un avis favorable au Budget Primitif de l'EPIC « Office de Tourisme » tel qu'il a été approuvé le 28 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le Budget Primitif de l'EPIC « Office de Tourisme » pour l'exercice 2023, tel que joint en annexe, suite à la délibération de son Comité de Direction en date du 28 mars 2023.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.